



Serrure forcée par erreur

Par **Solognot63**, le 12/11/2023 à 13:16

Bonjour,

je loue un appartement dans une résidence sécurisée et le 5 août je reçois un appel me demandant de rentrer chez moi car un serrurier est entrain de percer le canon sécurisé de ma porte d'entrée, mandaté par l'agence immobilière !

De plus, l'agence s'est trompée d'immeuble où le serrurier devait ouvrir une porte dont les clés étaient perdues sois disant...

Depuis le 5 août je suis avec un canon de serrure standard et ma clé de sécurité ouvre plusieurs portes de l'immeuble (puisque qu'elle est sur un organigramme).

le canon sécurisé n'a toujours pas été remplacé afin que je puisse jouir de la sécurité de mon logement tranquillement.

Vers qui dois-je me retourner et avec quel texte de loi ?

l'agence immobilière est venue avec le serrurier sans appuis officiels de lois (policiers ou huissiers)

Merci pour votre réponse,

Bien cordialement

Alain xxxxx anonymisation

Par **Visiteur**, le 12/11/2023 à 13:26

Bonjour,

Il faut vous adresser à votre bailleur. L'agence a fait une bourde et doit remettre en état.

Par **Marck.ESP**, le 12/11/2023 à 13:50

Bienvenue

Commencer par un courrier R/AR me semble opportun, en enjoignant l'agence de faire réparer l'erreur dans un délai fixé, faute de quoi vous feriez appel à un commissaire de justice.

Auparavant, prenez des infos auprès de l'ADIL...

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **miyako**, le 12/11/2023 à 14:11

Bonjour,

il faut prendre des photos de la serrure et faire un devis de remplacement par un serrurier compétent pour ce genre de serrure. Normalement avec le descriptif et les photos cela pourrait se faire très rapidement par e mail et le serrurier pourrait intervenir rapidement. Bien entendu, il faut avertir votre bailleur afin que de son côté il fasse pression sur l'agence dont il est le client en la payant pour la gestion.

L'agence doit bien entendu tout régler .

le constat d'un commissaire de justice(huissier) ne sera pas pris en charge par l'agence . Il vaut mieux ne pas en arriver là ,sauf si l'agence traîne les pieds ce qui serait quand même très étonnant vu l'énorme faute professionnelle .

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le 12/11/2023 à 16:56

Hello !

Miyako ce n'est pas à Solognot de demander un devis...

Solognot mettez en demeure (LRAR) votre bailleur et l'agence de faire restaurer la sûreté de votre logement au plus vite. Consiltez l'assistance juridique de votre assureur et/ou l'ADIL de votre secteur.

A+